

**Nous vous remettons, ci-après, la liste des éventuels documents à nous remettre, au printemps 2024, pour établir votre déclaration d'impôts 2023**

**pour les bénéficiaires de rentes**

*Les bénéficiaires de rentes doivent réunir :*

- *l'attestation des rentes AVS/AI*
- *l'attestation des rentes LPP (caisse de retraite)*
- *l'attestation des rentes SUVA/LAA*
- *l'attestation des rentes viagères*

\*\*\*\*\*

- *si vous avez des revenus agricoles à regarder l'onglet spécifique*

\*\*\*\*\*

- *les attestations des comptes bancaires au 31.12.2023 avec les intérêts 2023 (avoirs et dettes)*

\*\*\*\*\*

- *les frais médicaux à regarder l'onglet spécifique*
- *Les dons à des œuvres d'utilité publique ou à des sociétés sans but lucratif (œuvres caritatives, société de fanfare, de chant...)*

\*\*\*\*\*

- *les prestations en capital touchées avec montant et date du versement*
- *l'attestation pour aidant bénévole si vous permettez à des proches de séjourner à la maison*

*Pour les personnes résidant dans un home, il faut demander à l'administration de l'établissement une attestation de séjour dans le home*

*Pour bénéficier d'une réduction d'impôts, les bénéficiaires de rentes d'impotence devront fournir la décision de la caisse AI mentionnant leur degré d'impotence*